

Journée nationale d'information sur la reconnaissance des acquis Formation générale des adultes

Constats et principes

Mai 2019

Québec, Saint-Eustache, Montréal

Présentation

1. Constats au plan international
2. Historique de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Québec
3. Définition
4. Utilités
5. Droit et Principes
6. Phases d'un processus de RAC
7. Quelques données
8. Phénomène d'ambivalence
9. Dispositifs de RAC en formation générale des adultes (FGA)
10. Modifications et nouveautés pour 2019-2020

Constats au plan international



- **Reconnaissance, valorisation et accréditation (RVA) d'acquis de l'apprentissage non formel et informel**
- **Perspective d'apprentissage tout au long et au large de la vie**

Références bibliographiques (Bélisle, 2018)

Historique de la RAC au Québec

1975 - Première publication québécoise sur la reconnaissance des acquis

(CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, Avis au ministre de l'Éducation – *Le Collège*, 1975.)

1982 - Commission Jean situe la RAC comme point de départ et d'arrivée d'un système décroisonné d'éducation des adultes.

1984 - Énoncé d'orientation qui définit la RAC comme un service distinct de celui de la formation, nouvelle réalité de la formation continue appelée alors « formation permanente »

1988 - RAC enchâssée dans la Loi sur l'instruction publique.

Historique de la RAC au Québec (suite)

- 1996 - Rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le 21^e siècle (Commission Delors), promotion du principe d'éducation permanente et des passerelles favorisant l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie.
- 1997 - Conférence internationale sur l'éducation des adultes à Hambourg, CONFINTEA 5, adoption d'une déclaration du droit à l'éducation.
 - Vérificateur général du Québec indique que la reconnaissance des acquis de formation extrascolaire représente le maillon faible de la chaîne.

Historique de la RAC au Québec (suite)



2000 - Avis du Conseil supérieur de l'Éducation intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*

- Rapport Inchauspé (Consultation à l'intention des ministres responsables de l'éducation et de l'emploi)

2002 - Politique d'éducation des adultes et de formation continue

2017 - Politique de la réussite éducative

- Plan stratégique du Ministère 2017-2022

Définition de la RAC



- Appellation générique adoptée par l'État québécois
- Démarches structurées et sanctionnées
- Réponse à des phénomènes sociaux

Utilités de la RAC



- Franchir une étape de formation
- Obtenir les unités d'un cours préalable à une autre formation
- Satisfaire à des exigences d'admission en formation professionnelle et technique
- Recevoir un diplôme, un certificat ou une attestation

Méconnaissance des services

- Besoin d'efforts collectifs pour une meilleure information au grand public

Droit et Principes

Encadrements législatif et réglementaire

- Article 250 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)
- Article 28 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes

Accès à la RAC

- Tout adulte (au sens des articles 2 et 14 de la LIP), âgé de 16 ans au 30 juin précédent l'année scolaire

Droit et Principes (suite)



Une personne :

- a droit à la reconnaissance formelle des acquis et des compétences correspondant à des éléments de formation qualifiante;
- n'a pas à refaire dans un contexte scolaire formel des apprentissages qu'elle a déjà réalisés;
- ne devrait pas avoir à faire reconnaître à nouveau ce qui a déjà été évalués et sanctionnés.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, gouvernement du Québec, 68 p.

Droit et Principes (suite)

Faisant appel à la responsabilité sociale des organisations :

- Les services de RAC doivent viser la transparence et la rigueur;
- Les activités d'évaluation doivent être fiables et adaptées au caractère généralement expérientiel des apprentissages réalisés par la personne;
- Les encadrements réglementaires et les modalités d'organisation doivent créer les conditions favorables à la prise en compte du droit à la RAC.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, gouvernement du Québec, 68 p.

Phases du processus de RAC



1. L'information
2. L'identification des acquis et l'étude de leur recevabilité
3. L'évaluation
4. La sanction/conclusion
5. L'achèvement de la formation complémentaire

Phénomène d'ambivalence

Causes : précarité d'emploi, diversité de transitions, pression sociale...

Besoins d'accompagnement :

1. Orientation adaptée aux événements de la vie
2. Information et orientation scolaires et professionnelles
3. Gestion de l'ambivalence avant et pendant la formation

Références bibliographiques
(Bélisle, 2015)

Dispositifs de RAC en FGA



Approche d'accréditation :

- **Examen seulement** : octroie des unités obligatoires ou à options
- **Épreuves synthèses en langues secondes** (français/anglais) : octroient des unités obligatoires ou à options
- **Tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)** : octroient une Attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS)

Dispositifs de RAC en FGA (suite)



Approche d'accréditation :

- **Tests du *General Educational Development* (GED) :** octroient un Certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES)

Approche développementale :

- **Univers de compétences génériques (UCG) :** octroient des unités à option
- **Démarche de reconnaissance d'une formation à un métier semi-spécialisé (RAC-FMS) :** octroie un Certificat de formation à un métier semi-spécialisé

Quelques données



En 2017-2018, un peu plus de 9% des adultes ont été inscrits à un ou l'autre des dispositifs de RAC en FGA et un peu plus de 7% des effectifs en FP passent par la RAC

Source : MEES, Portail informationnel, système Charlemagne, en date du 24 janvier 2019.

Quelques données (suite)

Effectif par cours¹ en formation générale des adultes en reconnaissance des acquis selon le dispositif,
de 2013-2014 à 2017-2018

(réseau d'enseignement des commissions scolaires)

Dispositif	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
TENS (AENS)	7 794	6 833	5 667	5 195	4 882
Examen seulement	23 246	20 504	17 189	15 738	14 819
Épreuve synthèse	1 986	1 751	1 736	1 545	1 570
GED-TS (CEES)	674	743	741	808	660
TDG	10 515	9 706	8 093	7 269	6 644
Univers de compétences génériques	587	548	449	449	402
Total	44 802	40 085	33 875	31 004	28 977

1. Dans l'effectif par cours, un individu est compté une fois dans chacune des épreuves déclarées.

Source : MEES, DE AFC, extraction spéciale A2014_006, système Charlemagne, en date du 24 janvier 2019

Modifications et nouveautés en 2019-2020



Nouvelles éditions :

- Épreuves synthèses en langues secondes
- Univers de compétences génériques

Nouveauté :

- RAC-FMS

Cadre de référence sur la RAC en FGA

Références bibliographiques

Bélisle, R. et Fernandez, N. (2018). ***Rôle des pratiques en reconnaissance des acquis et des compétences dans la persévérance et la réussite scolaires d'adultes sans diplôme qualifiant.***

Rapport de recherche préparé dans le cadre d'une Action concertée MESS et FRQSC. Sherbrooke/Québec : Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CÉRTA) et Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC).

Bélisle, R. et Bourdon, S. (2015). ***Orientation des adultes sans diplôme dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.***

Rapport de recherche préparé dans le cadre d'une Action concertée MELS, MESS et FRQSC. Sherbrooke/Québec : Équipe de recherche sur les transitions et l'apprentissage, Université de Sherbrooke.



Merci!

Martine Leroux

Coordonnatrice

Direction de l'éducation des adultes et de la formation
continue

martine.leroux@education.gouv.qc.ca

418 643-9754, poste 2426